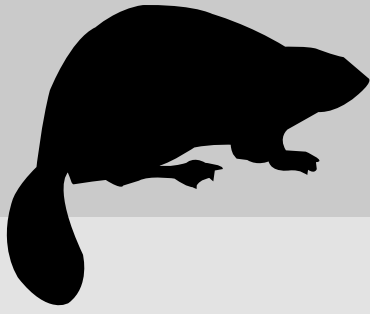




BILAN PROVINCIAL DE L'EXPLOITATION DU CASTOR DU CANADA

(2012-2021)

Ce bilan dresse le portrait de l'exploitation du castor du Canada depuis la mise en œuvre du Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025 (PGAAF 2018-2025). Il s'agit d'une occasion de faire un suivi de l'état des populations quatre ans après la mise en place des nouvelles modalités de gestion. Il est à noter que d'autres événements majeurs (fermeture de la plus importante maison d'enchères et COVID-19) ont bouleversé le monde du piégeage durant cette même période et ont pu influencer sur les indicateurs présentés ci-dessous.

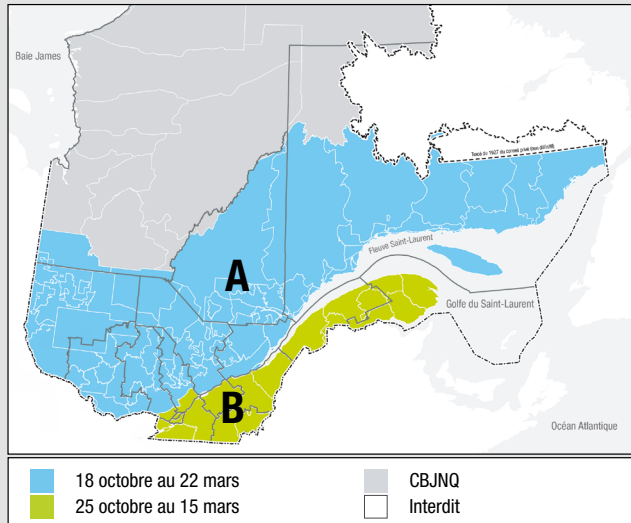
En raison de la grande superficie du Québec et du fort gradient climatique qui le caractérise d'ouest en est et du nord au sud, l'habitat des animaux à fourrure se subdivise en trois grandes zones forestières : la zone de l'érablière au sud (forêt principalement feuillue), la zone de la pessière au nord (forêt résineuse) et la zone de la sapinière au centre (forêt de transition mixte, recouverte à la fois d'arbres feuillus et résineux). Par ailleurs, le mode de gestion du piégeage des animaux à fourrure sur les terrains de piégeage (TP) est lié à des baux de droits exclusifs, alors qu'à l'extérieur de ce réseau, les piégeurs n'ont pas de droits exclusifs de piégeage. Il convient également d'analyser les données disponibles en distinguant les deux réseaux.

Ce bilan présente les indicateurs de suivi des transactions impliquant des fourrures brutes (données provenant des formulaires MELCCFP-414), soit le rendement et la récolte, ainsi que ceux des populations d'animaux à fourrure (données provenant des carnets du piégeur), soit l'abondance, la tendance et le succès de piégeage (voir l'encadré). Il se base donc sur l'analyse de données partielles et disponibles sur le piégeage et le commerce des fourrures brutes. Par contre, pour les espèces concernées, il n'y a aucune comptabilisation du nombre d'animaux prélevés par d'autres activités destinées à des fins d'intérêt public (p. ex. contrôle d'animaux jugés importuns).

Réglementation

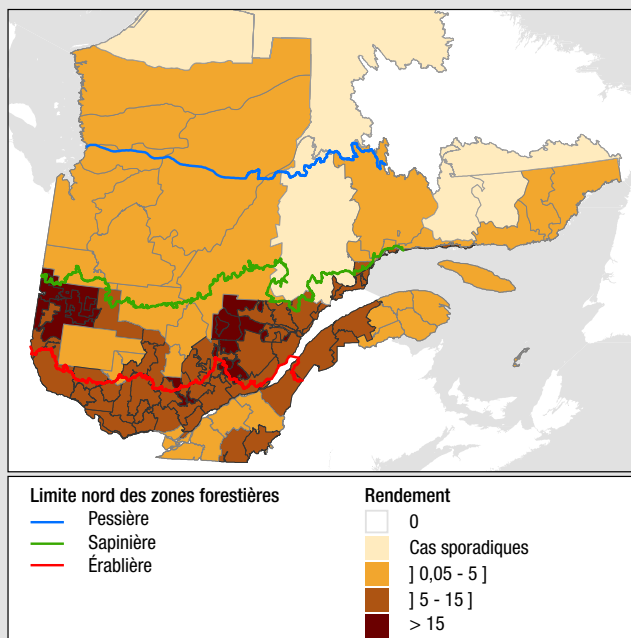
(en date de la saison 2021-2022)

Secteurs et périodes de piégeage – castor du Canada



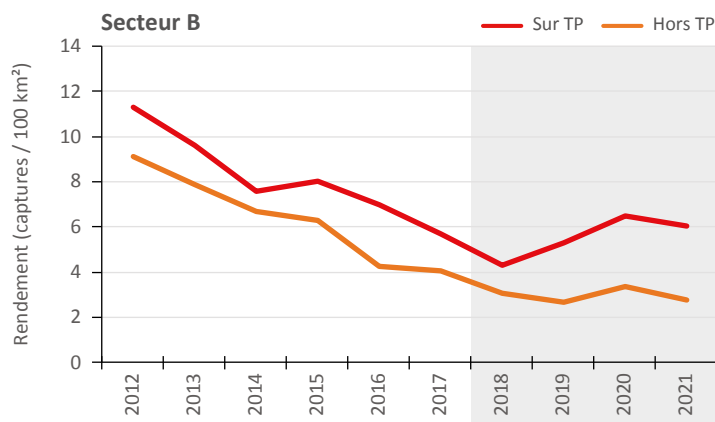
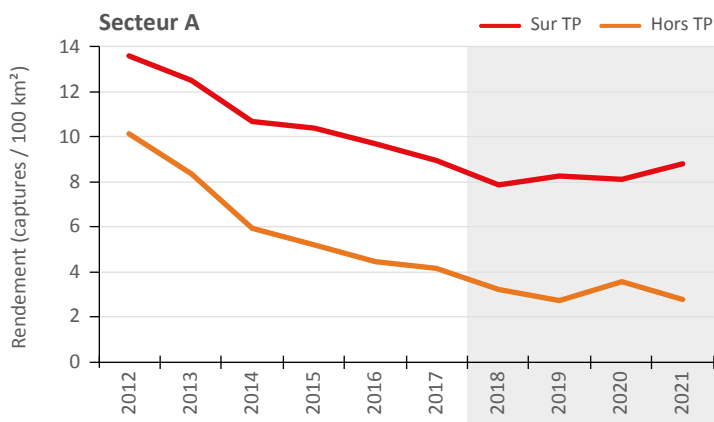
Rendement annuel moyen

(nombre de captures/100 km²) – castor – 2012-2021



Rendement

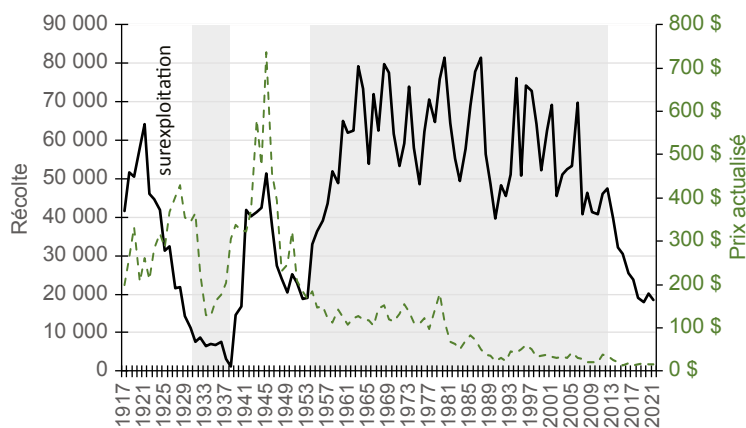
Le castor a contribué au développement historique et à l'essor économique du Canada. Autrefois, son commerce était très lucratif en raison de la valeur de sa fourrure, mais le contexte a considérablement changé. Cette espèce est répartie sur l'ensemble du territoire québécois, allant du sud jusqu'au nord où la croissance des peuplements de feuillus, à la base de son régime alimentaire, s'estompe progressivement. C'est d'ailleurs dans la sapinière et l'érablière que l'on trouve les rendements les plus élevés, soit plus de 15 castors commercialisés par 100 kilomètres carrés. Ils sont retrouvés dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Capitale-Nationale, de Lanaudière, de la Mauricie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Des rendements plus faibles sont constatés dans la pessière, mais également plus au nord de cette limite dans la pessière à lichens. Dans la majorité de ces unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF), l'exploitation du castor est permise exclusivement aux communautés autochtones, la consommation de la chair étant prisee. Pour cette raison, une interprétation prudente des rendements observés dans la pessière s'impose puisque le nombre d'animaux à fourrure capturés hors des périodes de piégeage ou pour d'autres types d'utilisations (mœurs, coutumes, traditions, etc.) n'est pas comptabilisé.



Note : Le cadre gris indique la période couverte par le Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025. TP : terrain de piégeage avec bail de droits exclusifs de piégeage.

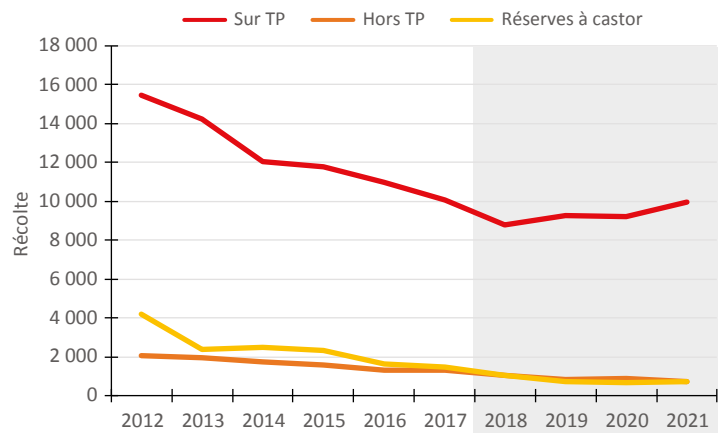
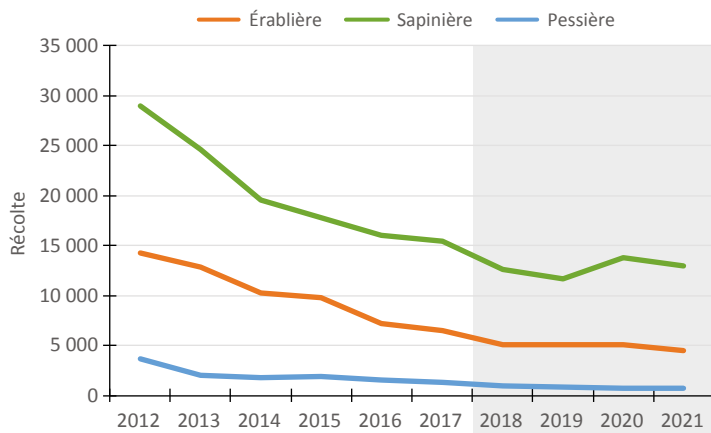
Entre 2012 et 2021, les rendements ont diminué dans les deux secteurs d'exploitation (A et B), tant sur les terrains de piégeage qu'en territoire libre. Toutefois, ils restent plus élevés sur les terrains de piégeage et davantage dans le secteur A comparativement au secteur B (entre 8 à 14 castors par 100 km² contre de 4 à 11 castors par 100 km²). À partir de 2018, les rendements sont toutefois en hausse dans ces secteurs d'exploitation, même si la durée de leur période d'exploitation est demeurée similaire. Les restrictions imposées lors de la pandémie de COVID-19 (p. ex. : interdiction des déplacements entre régions) peuvent avoir eu des impacts variables sur la pression de piégeage exercée sur TP en raison de distinctions entre la localisation et le lieu de résidence des piégeurs. La présence de camps de piégeage sur les TP a favorisé la poursuite des activités de piégeage pour certains piégeurs, tout en permettant à ceux-ci de respecter les périodes de couvre-feu en vigueur durant la pandémie de COVID-19, ce qui n'était pas envisageable pour les piégeurs sans camp ou situés trop loin d'un secteur potentiel de piégeage. Au cours des dernières années, les faibles prix enregistrés sur le marché des fourrures pourraient avoir contribué à un abandon progressif de la capture du castor chez les piégeurs au détriment d'interventions et de services plus lucratifs à offrir pour le contrôle ou la prévention de dommages aux biens et à la propriété de citoyens au Québec.

Récolte



Au début du siècle dernier, le castor a connu un épisode de surexploitation dont les causes exactes demeurent un mystère, malgré qu'une vaste épidémie (tularémie) ayant précipité le déclin des populations sur plusieurs décennies soit toujours soupçonnée. Dès le début des années 20, la récolte a chuté drastiquement, entraînant une baisse des prix. Après une soudaine remontée des prix, la récolte atteint

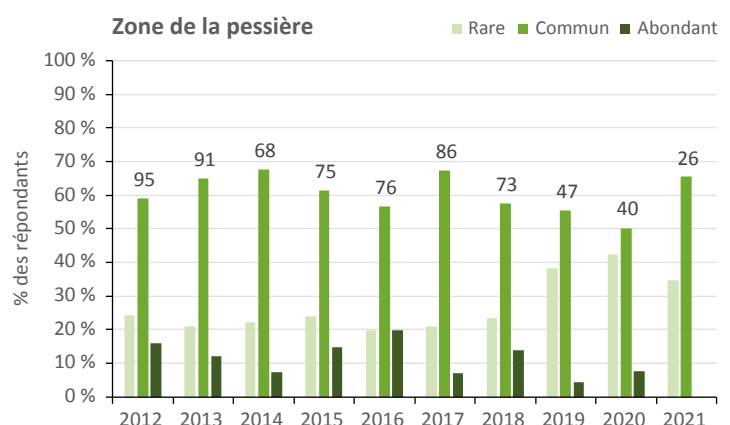
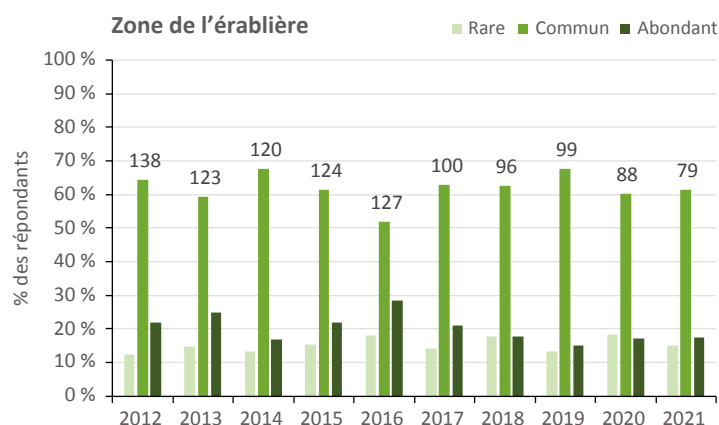
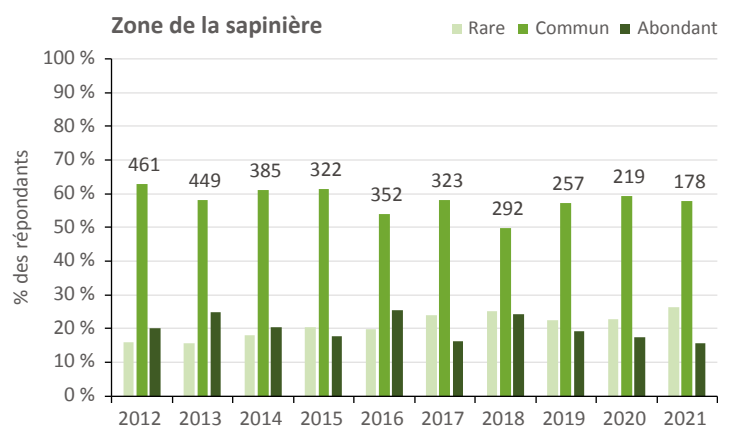
un plancher record de 1 288 fourrures brutes commercialisées en 1938. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la demande soutenue pour la fourrure de castor a fait grimper, à plusieurs reprises, les prix à des sommets historiques (depuis le début de l'archivage de cette donnée) alors que les populations sauvages ne s'étaient sans doute pas rétablies. Au cours des années 1930 à 1950, les circonstances aggravantes ont exigé la création de plusieurs réserves à castors dans le nord du Québec afin de garantir un prélèvement exclusif des animaux à fourrure pour les communautés autochtones dont la subsistance était menacée. Pendant cette période, les prix de la fourrure brute ont connu une diminution constante, ce qui favorisa, à partir des années 1960, une remontée de la récolte à des niveaux similaires qu'autrefois. Puis, jusqu'en 2012, la récolte du castor a enregistré des variations et des hausses records (81 415 fourrures brutes en 1987), pour chuter de nouveau en raison des très faibles prix de la fourrure sur le marché. Ces inconvénients sont possiblement mieux atténués pour les piégeurs sur leurs terrains alors que la valorisation de la carcasse, en tant qu'appât ou leurre, permet aussi de capturer d'autres espèces requises pour la comptabilisation de leur seuil commercial d'exploitation.



Entre 2012 et 2021, la récolte de castors a subi une chute drastique dans toutes les zones forestières du Québec, soit de 55 % dans la sapinière, de 69 % dans la pessière et de 79 % dans l'érablière. À partir de 2018, la diminution est cependant plus légère et près de la stabilité. Cette tendance est similaire dans le réseau de piégeage du Québec, à l'exception d'une augmentation de la récolte (13 %) sur les terrains de piégeage. D'ailleurs, elle y est en moyenne prédominante par rapport à celle enregistrée dans les réserves à castor et hors terrain de piégeage (85 % contre 15 % du total). Cette distinction s'explique possiblement par l'imposition d'un seuil commercial d'exploitation sur les terrains de piégeage, un désintérêt envers l'activité hors terrain de piégeage en raison de la valeur très faible de la fourrure et un attrait plus lucratif d'attendre à le capturer à des fins d'intérêt public (protection d'infrastructures, protection des bandes riveraines, libre circulation de cours d'eau, etc.).

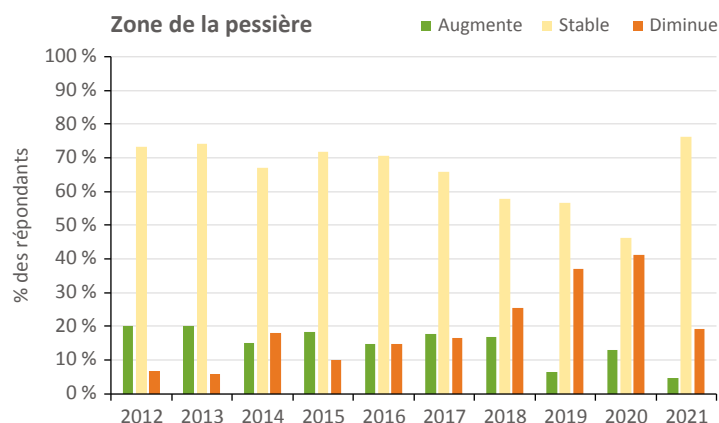
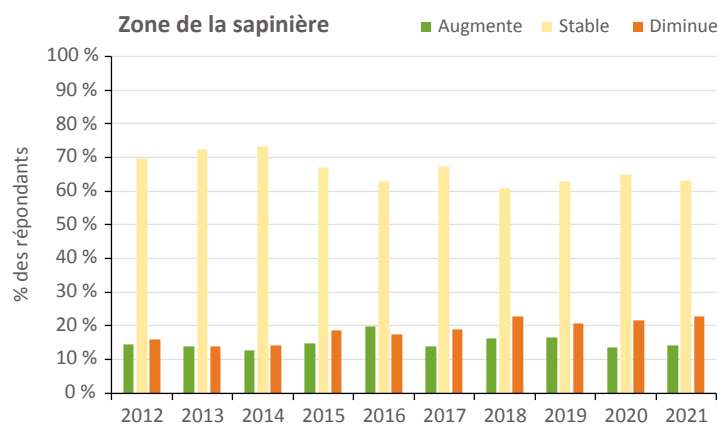
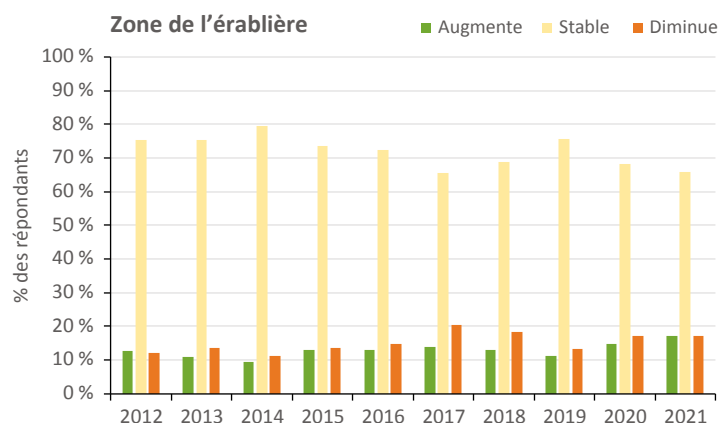
Carnets du piégeur

Malgré le fait que remplir le carnet soit une façon pour les piégeurs de contribuer à la gestion des espèces, le nombre de carnets retournés chaque année est en forte baisse. Le carnet du piégeur est un outil de suivi des populations très important, essentiel à la saine gestion des animaux à fourrure. Il fournit des indicateurs de l'état des populations qu'il est impossible d'obtenir en se basant uniquement sur les transactions commerciales impliquant des fourrures brutes. Nous encourageons fortement les piégeurs à remplir un carnet et à le retourner après leur saison. Considérant le nombre plutôt faible de carnets remplis dans la zone de la pessière (26 en 2021-2022) et dans celle de l'érablière (79 en 2021-2022), il convient d'être plus prudent dans l'interprétation des données dans ces deux zones. Dans les trois zones, on note une forte baisse du nombre de piégeurs qui remplissent leurs carnets. Ceci est particulièrement vrai dans la pessière et dans la sapinière.

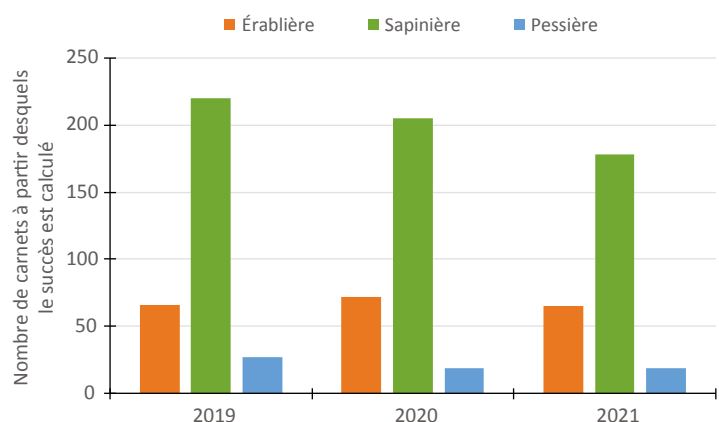
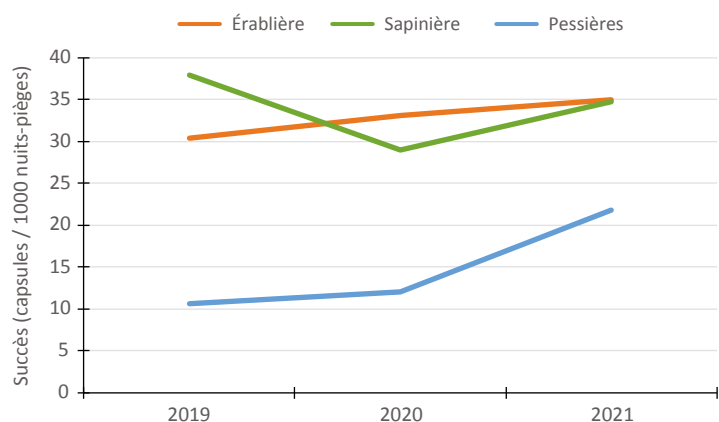


Note : Les chiffres présentés dans les graphiques indiquent le nombre de carnets du piégeur reçus chaque année dans les zones forestières.

D'après les déclarations inscrites dans leurs carnets entre 2012 et 2021, la majorité des piégeurs (entre 50 % et 68 %) déclare que le castor est commun dans toutes les zones forestières entre 2012 et 2021. Les autres considèrent qu'il est un peu plus abondant (entre 15 % à 28 %) que rare (entre 12 % à 26 %) dans l'érablière et dans la sapinière, malgré une inversion de la tendance dans cette dernière au cours des quatre dernières années. Dans la pessière, les piégeurs estiment le contraire, soit que le castor est plus rare (entre 20 % à 43 %) qu'abondant (entre 4 % à 20 %), une tendance qui s'est accentuée récemment. Considérant le faible nombre de répondants en ce qui concerne la pessière entre 2020 et 2021, une interprétation prudente s'impose pour cet indicateur.



Selon les informations fournies dans leur carnet entre 2012 et 2021, la plupart des piégeurs (entre 61 % et 79 %) considèrent que la tendance des populations du castor est stable dans les trois zones forestières du Québec. Dans l'érablière, les autres piégeurs estiment qu'il y a une légère diminution de leurs populations plutôt qu'une augmentation. Une tendance inverse est observée dans la sapinière et dans la pessière. Compte tenu du faible nombre de répondants et de leur décroissance enregistrée entre 2018 et 2021, l'interprétation de cette tendance est impossible dans la pessière.



Au cours de ces trois dernières années, le succès de piégeage du castor est demeuré, en moyenne, élevé dans l'érablière (32,8 castors/1000 nuits-pièges) et la sapinière (33,9 castors/1000 nuits-pièges), mais bien moindre dans la pessière (14,8 castors/1000 nuits-pièges). Cet indicateur est légèrement en hausse dans l'érablière, mais en baisse dans la sapinière. Puisque le nombre de répondants en 2021 est trop faible, la prudence impose de ne pas présumer d'une tendance pour le succès de piégeage dans la pessière.

Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi (depuis 2018)

Rendement	-
Récolte	-
Abondance	commun
Tendance	=
Succès	+/-

= : stable;
=/- : en légère diminution ou tendance variable selon les zones forestières;

=/+ : en légère augmentation ou tendance variable selon les zones forestières;
- : en diminution;
+ : en augmentation.

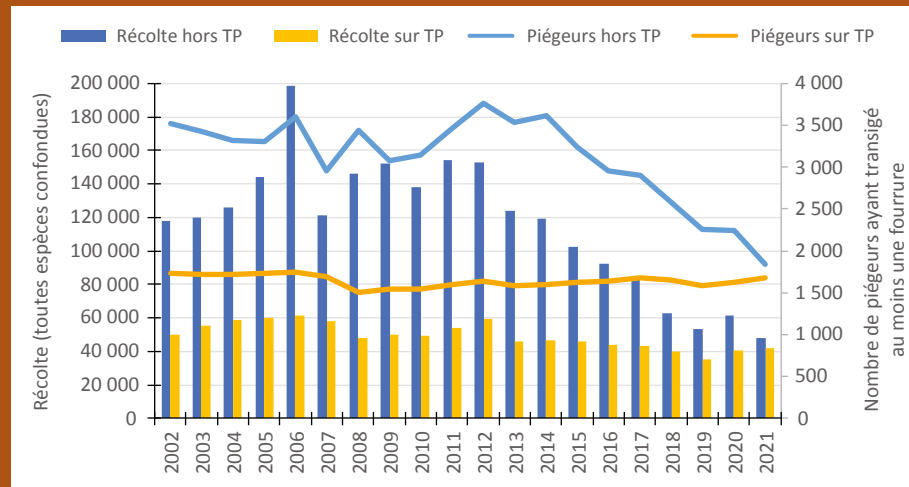
Depuis une décennie, la diminution du rendement et de la récolte du castor est attribuée surtout à la faible valeur de la fourrure brute sur le marché commercial. Plus récemment, la tendance de ces indicateurs est à la hausse sur les terrains de piégeage. Dans les trois zones forestières du Québec, l'espèce est considérée comme commune et la tendance est considérée comme stable. Dans l'érablière et la sapinière où l'on retrouve les habitats préférentiels du castor, le succès de piégeage est élevé avec de faibles fluctuations annuelles, ce qui est un très bon indicateur de l'état de santé des populations. À la lumière

de ces observations et de son bilan antérieur, le castor reste toujours une espèce sous-exploitée au Québec. La capture de cette espèce pour commercialiser sa fourrure brute est moins populaire dans le territoire libre. Des sondages ont permis d'établir que la capture exercée à des fins d'intérêt public, notamment pour contrôler des individus causant des dommages aux biens ou à la propriété des humains, serait dorénavant plus lucrative. À l'exception des interventions préventives qui nécessitent la délivrance d'un permis en conformité avec la loi, le nombre total de castors prélevés chaque année dans le cadre des activités de contrôle (non préventive) demeure inconnu au Québec. Cette situation pourrait donc masquer l'évaluation menée sur l'état de santé des populations sauvages, mais aussi des changements dans le comportement adopté par certains piégeurs pour commercialiser leurs fourrures brutes (nombre, qualité, etc.). Dans les années à venir, la popularité grandissante de l'utilisation du feutrage dans la confection vestimentaire pourrait renverser la tendance de l'exploitation du castor avec de meilleurs prix pour sa fourrure. L'intérêt des piégeurs pourrait donc s'accroître envers le prélèvement de l'espèce dans l'ensemble du réseau de piégeage. La consommation de la chair du castor à des fins gastronomiques ou culinaires et l'utilisation de son cuir mériteraient aussi une attention particulière afin de mettre davantage l'espèce en valeur.

Depuis la saison 2012-2013, on observe une baisse constante du nombre de piégeurs « actifs » (ayant fait au moins une transaction impliquant une fourrure) hors terrain de piégeage. Cela se traduit par une baisse globale de la récolte des animaux à fourrure. Pourtant, ce territoire libre est principalement présent dans le sud du Québec, accessible et à proximité du lieu de résidence de la plus grande partie des citoyens du Québec. C'est aussi là où les risques de conflits entre les animaux et les humains sont les plus élevés. Cette baisse du nombre de piégeurs actifs pourrait entraîner une hausse des enjeux de cohabitation et un déplacement des activités de piégeage vers des activités de contrôle ne mettant pas les animaux en valeur.

D'un autre côté, le nombre de piégeurs sur terrain de piégeage et leur récolte se maintiennent, ce qui est logique puisque les détenteurs de droits exclusifs de piégeage doivent assurer une récolte minimale pour conserver leurs terrains de piégeage, sans aucune obligation de commercialiser l'excédent ou le surplus.

Étonnamment, le nombre de permis vendus annuellement est resté constant depuis 20 ans (autour de 7 500). En effet, chaque année, entre 30 % et 50 % des piégeurs ne commercialisent aucune fourrure en leur nom sur le marché. Les piégeurs peuvent conserver leurs prises à des fins personnelles ou pour une mise en vente ultérieure.



Les informations collectées dans le carnet du piégeur permettent de produire ce bilan de situation. Merci de collaborer activement à la gestion des animaux à fourrure en retournant votre carnet dûment rempli !

